

**Commune de LAILLY EN VAL**  
**PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal**

**Séance ordinaire du 08 septembre 2014**

Nombre de conseillers : 21

Date de convocation : 04 septembre 2014

Afférents au Conseil Municipal : 23

Date d'affichage : 04 septembre 2014

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Présents : M. Ph. GAUDRY, Mme M. AUBRY, Mme. F. BRETON, Mme MJ. COUDERC, M. Y. FICHO, Mme E. FOSSIER, M. JP. FROUX, M. M. GRIVEAU, Mme V. GUERIN, Mme MP. LACOSTE, Mme A. LAMBOUL, M. G. LEPLEUX, M. JY. MARQUET, Mme A. MAURIZI, M. E. MELLOT, M. JN. MILCENT, M. R. MOIRE, M. S. MORIN, M. P. PICHON, M. Y. SIMION, Mme MF. VARENNE

Procuration(s) : Mme N. BOUCHAND a donné procuration à Mme A. MAURIZI,  
Mme C. GUILLOT-MERLE a donné procuration à M. JP. FROUX,

Absent(s) :

Président : M. Ph. GAUDRY, Maire

Secrétaire de séance : Mme E. FOSSIER

**Ordre du jour** :

1. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2014
2. Démission de Madame Maurizi de ses fonctions d'adjointe au maire
3. Point complet sur la rentrée scolaire 2014/2015
4. Point sur les temps périscolaires
5. Délégation d'urbanisme à Mme Varenne
6. Convention de stage avec la MFR de Chaingy
7. Convention pour le prêt d'un bâton de procession de la Saint Vincent
8. Suites du legs fait à la commune de Lailly-en-Val
9. Contrat régional de soutien aux manifestations projet artistique et culturel de territoire - Convention 2014
10. Bilan de la journée champêtre du 14 juillet
11. Point sur le nouveau bâtiment périscolaire, proposition d'OBM
12. Avancement reconstruction ancien local buvette du stade Meneux
13. Rapports d'activité 2013 de la CCCB et du SPANC
14. Rapport annuel du service de l'assainissement par la Lyonnaise des eaux
15. Demande de subvention pour le cyclo-cross du dimanche 16 novembre 2014
16. Admission des non-valeurs
17. Questions diverses
18. Questions des membres

### 1. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2014

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2014 est approuvé sans observation à l'unanimité.

### 2. Démission de Madame Maurizi de ses fonctions d'adjointe au maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la démission de Madame Angélique Maurizi aux fonctions de Maire adjointe en charge des affaires scolaires du fait de l'incompatibilité de cette fonction avec ses fonctions professionnelles d'officier de police judiciaire. Madame Maurizi reste à la commission scolaire en tant que conseillère municipale. Un courrier a été fait à Monsieur le Préfet en ce sens en date du 26 août 2014. Une décision sera prise quant à son éventuel remplacement suite à la réponse de Monsieur le Préfet.

### 3. Point complet sur la rentrée scolaire 2014/2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une nouvelle organisation pour la rentrée scolaire a dû être mise en place suite au changement des horaires des écoles décidé en concertation avec les directrices et équipes enseignantes.

Il présente le document envoyé aux parents fin août et l'actualise en fonction des modifications mises en place à ce jour:

A partir du 02 septembre 2014, les horaires des écoles seront les suivants :

#### *École Maternelle*

□ Ecole : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00 - 12h00    14h00 - 16h15

Mercredi : 9h00 - 12h00

□ Temps périscolaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 14h00 et de 16h15 à 16h30

Les enfants ne mangeant pas à la cantine pourront être déposés à l'école maternelle à 13h30 pour ceux inscrits aux temps périscolaires ou à 13h50 pour les non-inscrits aux temps périscolaires.

Les enfants de maternelle non-inscrits aux temps périscolaires devront être récupérés par les parents ou la personne mandatée à 16h15 auprès des enseignants à la sortie des classes de l'école maternelle.

Les enfants de maternelle inscrits aux temps périscolaires devront être récupérés par les parents ou la personne mandatée à 16h30 dans la salle de la garderie maternelle (ancienne cantine maternelle) et non plus dans les classes (modification suite au changement de lieu de la garderie).

Madame Fossier demande des précisions sur les horaires de sortie des enfants en maternelle entre 16h15 et 16h30 puis demande à ce qu'un effort soit fait à la garderie

pour les parents qui doivent récupérer leurs enfants à 18h30 maximum sur deux lieux différents.

#### *École Élémentaire*

□ Ecole : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h55 – 11h50    13h30 – 16h20

Mercredi : 9h00 – 11h50

□ Activités périscolaires : un après-midi par semaine de 14h30 à 16h20, lundi, mardi, jeudi ou vendredi :

Les enfants de l'élémentaire inscrits aux activités périscolaires devront être récupérés par les parents ou la personne mandatée à 16h20 au portail de l'école allée des Ravouillères ou à 15h30 au nouveau bâtiment périscolaire (bâtiment derrière le gymnase) pour ceux inscrits pour 1 heure.

Les enfants de l'élémentaire non-inscrits aux activités périscolaires devront être récupérés par les parents ou la personne mandatée à 14h30 au portail de l'école allée des Ravouillères.

Monsieur Fichou demande si des mesures de sécurité ont été prises quant à la traversée des enfants seuls finissant à 15h30 au niveau de la départementale. Monsieur Gaudry répond que la situation ne s'est pour l'instant pas présentée car les parents de ces enfants viennent les chercher.

Monsieur Fichou demande quels sont les effectifs des écoles. Monsieur Gaudry informe le conseil des effectifs suivants :

Enfants de maternelle : 136, allant aux activités : 105

Enfants d'élémentaire : 202, allant aux activités : 163 (groupe le plus important le lundi avec 45 enfants, mardi : 36, jeudi : 41 et vendredi : 41).

Monsieur Gaudry donne diverses informations sur les écoles :

-De nouvelles tables de cantines phoniques, commandées par l'ancienne municipalité, ont été livrées et installées dans le nouveau réfectoire. Les effets sont très positifs.

Les panneaux phoniques de séparation du réfectoire devraient être installés fin septembre.

-Les salles bibliothèque et informatique ont été réinstallées du fait de la fermeture de la 9<sup>ème</sup> classe. La salle informatique a été équipée avec 13 nouveaux ordinateurs (+1 pour la directrice) pour un montant total de 7551,54€ TTC.

Si la rentrée scolaire prochaine, il y avait l'ouverture d'une 9<sup>ème</sup> classe, elle serait installée dans la salle de l'ancien réfectoire élémentaire.

-Concernant le temps méridien, il est précisé qu'il a été réduit à 1h40. Le projet d'association méridienne, n'ayant plus lieu d'être, a été abandonné.

Monsieur Fichou demande des précisions sur le fonctionnement du service du midi. Monsieur Gaudry explique que la cantine se fait sur deux services pour les élémentaires et en parallèle un seul service pour les maternelles.

#### 4. Point sur les temps périscolaires

##### Temps périscolaires maternelle:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 14h00 : temps calme avec des activités telles que lecture, chanson, écoute musicale en accord avec les demandes des enseignantes et de 16h15 à 16h30 : temps périscolaire de confort sans activité.

Activités périscolaires élémentaire: un après-midi par semaine lundi, mardi, jeudi ou vendredi de 14h30 à 16h20 : activités.

Les temps/activités périscolaires de maternelle et d'élémentaire sont gratuits. Ils ne sont pas obligatoires.

L'année sera divisée en 3 périodes :

- De septembre jusqu'aux vacances de Noël (inscriptions en cours)
- De janvier jusqu'aux vacances de Pâques
- De mai jusqu'aux vacances d'été

Pour les deuxième et troisième périodes, une inscription devra être effectuée auprès de la mairie. Les dates d'inscription vous seront communiquées ultérieurement.

Tout enfant inscrit devra être présent à l'activité périscolaire.

Un registre de présences sera tenu à jour lors de chaque séance. Toute absence devra être justifiée par un certificat médical.

Madame Breton demande pourquoi les maternelles ont 3h d'activité périscolaire alors que les élémentaires n'en ont que 2h. Monsieur Gaudry explique que l'obligation légale porte sur le temps scolaire et non sur le temps périscolaire.

Madame Breton propose à la municipalité une inscription aux activités périscolaires à l'année avec possibilité de se désinscrire à chaque trimestre plutôt qu'une inscription à chaque trimestre pour l'ensemble des participants. Elle suggère que cela permettrait un gain de temps. Monsieur Gaudry approuve cette idée.

Madame Breton questionne Monsieur Gaudry sur la nécessité de présenter un certificat médical en cas d'absence aux activités périscolaires alors que cela n'est même pas demandé pour l'école. Monsieur Gaudry l'explique par la nécessité de continuité de l'activité pour les enfants inscrits.

Monsieur Gaudry informe d'une réunion publique pour expliquer aux parents la nouvelle organisation scolaire vendredi 19 septembre à 19h à la Lisotte.

Les activités périscolaires seront encadrées par des personnels communaux (animateurs titulaires du BAFA, ATSEM). Elles seront de nature culturelle, manuelle, artistique et/ou sportive. Elles auront lieu dans les locaux du groupe scolaire, ou dans les bâtiments communaux tels que gymnase, bibliothèque municipale, salle Saint Sulpice, salle Val Sologne, Lisotte, stade Marcel Meneux.

##### La garderie :

Monsieur Gaudry explique que la garderie mise en place se veut qualitative car encadrée par des animateurs BAFA et/ou des ATSEM.

Elle aura lieu :

- pour l'école maternelle, dans l'ancienne cantine maternelle :
  - Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 7h30 à 8h50
  - Les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 16h30 à 18h30
  - Le mercredi midi de 12h00 à 13h00

Monsieur Pichon demande la raison pour laquelle la garderie maternelle n'est plus en salle de motricité comme prévu sur le document du 25 août 2014. Monsieur Gaudry explique que les inscriptions trop nombreuses en garderie maternelle ne permettaient plus d'accueillir les enfants dans la salle de motricité, il a donc fallu trouver un autre bâtiment pour accueillir cette garderie. L'ancienne cantine maternelle remplit toutes les conditions de sécurité, d'accès et de sanitaires nécessaires.

- pour l'école élémentaire, dans le nouveau bâtiment périscolaire :
  - Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 7h30 à 8h50
  - Les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 16h20 à 18h30
  - Le mercredi midi de 11h50 à 13h00

Tarifs : de 16h45 à 17h40 : 1,17€          enfant récupéré après 17h40 : 2,45 €

#### 5. Délégation d'urbanisme à Mme Varenne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de Monsieur Milcent et de Madame Varenne de partager la délégation d'urbanisme.

Délibération n° 1409-62

Objet : Délégation d'urbanisme à Mme Varenne, 1<sup>ère</sup> adjointe

**Vu** le code des communes et plus particulièrement l'article L122-11 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

**Considérant** la proposition de Monsieur Gaudry de donner délégation de compétence et de signature à Mme Varenne pour instruire, traiter et signer les documents d'urbanisme en binôme avec Monsieur Milcent,

**Considérant** qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** cette délégation d'urbanisme à Madame Varenne.

## 6. *Convention de stage avec la MFR de Chaingy*

Délibération n° 1409-63

Objet : Gratification accordée à un stagiaire des services techniques

Vu la loi 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires publiée au journal officiel du 11 juillet 2014,  
Considérant le travail effectué au sein des services techniques de la commune par un jeune stagiaire en CAPA 1<sup>ère</sup> année travaux paysagers au cours de l'année scolaire 2013/2014,  
Considérant la demande de ce jeune d'effectuer son stage de CAPA 2<sup>ème</sup> année travaux paysagers au sein des services techniques de la commune,  
Considérant que du fait de son statut scolaire ce stagiaire va travailler 22 semaines au sein de nos services,  
Considérant la proposition de Monsieur le Maire faite aux élus de donner une gratification à ce stagiaire pour le travail rendu,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

**A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions d'enseignement et de formation professionnelle agricole de ce jeune en classe de CAPA 2<sup>ème</sup> année travaux paysagers pour l'année scolaire 2014/2015;

**DECIDE** de verser une gratification de 350 € par mois à ce stagiaire à compter du 08 septembre 2014 et jusqu'à la fin de son stage.

## 7. *Convention pour le prêt d'un bâton de procession de la Saint Vincent*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le musée de la marine de Loire prépare une nouvelle exposition intitulée *Le vin & la Loire*, consacrée au transport du vin sur la Loire et à ses incidences sur le développement des vignobles. Elle se tiendra du 18 octobre 2014 au 02 février 2015.

La commune a été sollicitée par le musée de la marine de Loire pour le prêt d'un bâton de procession de la Saint Vincent conservé dans l'église paroissiale Saint Sulpice.

Délibération n° 1409-64

Objet : Convention pour le prêt d'un bâton de procession de Saint Vincent

Considérant la demande de prêt du musée de la marine de Loire de Châteauneuf sur Loire concernant un bâton de procession de Saint Vincent, conservé dans l'église Saint Sulpice de Lailly-en-Val, pour son exposition « Le vin et la Loire » du 18 octobre 2014 au 02 février 2015,  
Considérant la convention de prêt proposée par le Musée de la marine de Loire,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,  
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et les documents relatifs aux conditions de prêt du bâton de procession de Saint Vincent.

### 8. Suites du legs fait à la commune de Lailly-en-Val

Monsieur Gaudry donne la parole à Monsieur Fichou.

Le legs fait à la commune est constitué d'une maison principale et de 3 autres maisons d'habitation. Pour ces trois dernières, il a été laissé aux locataires la possibilité de devenir acquéreur ce qui implique de régler les droits de succession afférents. Deux locataires ont effectué les démarches, le troisième serait sur le point de renoncer à cette succession. La commune se retrouverait ainsi propriétaire. Il y aurait certainement acquéreur.

Monsieur Gaudry a signé l'acte d'acceptation du bien pour la maison principale courant du mois de juillet. Les vœux du défunt n'étant pas réalisables, un projet correspondant à l'esprit du testament est à l'étude par la mairie.

Une parcelle de la succession a été vendue en juin conformément à la délibération du mois de juin. D'autres parcelles de la succession sont actuellement en instruction pour des certificats d'urbanisme qui permettront de détacher certainement trois lots à construire.

La vente des terrains permettrait de remettre en état la maison et ainsi d'obtenir un beau patrimoine à la location. En effet, Monsieur Fichou souligne que les dispositions du legs font que la commune ne peut actuellement vendre cette maison. Monsieur Fichou souligne le fait que Monsieur Gaudry et lui-même partagent le même point de vue sur cette succession.

### 9. Contrat régional de soutien aux manifestations projet artistique et culturel de territoire - Convention 2014

Monsieur Gaudry présente la convention culturelle 2012-2014 entre Beaugency et Lailly-en-Val permettant à la commune de Lailly-en-Val de récupérer une partie de la subvention du Conseil Régional dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire. Cela concerne les manifestations retenues par le Conseil Régional, à savoir 2 spectacles organisés par le comité des fêtes de Lailly-en-Val et le Festival en jardins organisé par la compagnie jeux de vilains.

Délibération n° 1409-65

Objet : Saison culturelle - année 2014

Considérant la convention établie en 2012 pour les années 2012/2014, entre les communes de Beaugency, Villorceau et Lailly-en-Val,

Considérant le bilan de l'année 2014,

Considérant la subvention revenant à la commune de Lailly-en-Val,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,  
A l'unanimité,

VALIDE la subvention 2014 attribuée à la commune de Lailly-en-Val, dans le cadre de la saison culturelle, pour un montant de 6467,46 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention 2014.

### *10. Bilan de la journée champêtre du 14 juillet*

Monsieur Gaudry dresse le bilan de la manifestation du 14 juillet 2014.

86 personnes ont payé. Un don au CCAS de 110€ a été effectué.

Une nouvelle organisation sera certainement mise en place pour le 14 juillet 2015.

Pour information, le coût total du feu d'artifice comprenant feu d'artifice, sonorisation, structure gonflable, DJ (malgré l'annulation intempéries la moitié reste due) représente au global 6140,44€.

Monsieur Pichon demande comment les recettes directes de la manifestation ont pu être reversées au CCAS.

Monsieur Gaudry explique que les dons au CCAS ont été faits directement par le biais de chèques à l'ordre du CCAS ou par espèces par des personnes qui étaient absentes au repas.

Monsieur Morin souhaite qu'un comparatif soit établi entre ce qui avait été fait l'année dernière et ce qui s'est fait cette année.

Monsieur Gaudry conclut en précisant qu'aucun autre versement n'a été effectué au CCAS car la différence entre les factures (1219,08€ de repas) et les recettes (960€) est négative de 259,08€.

### *11. Point sur le nouveau bâtiment périscolaire, proposition d'OBM*

Monsieur Gaudry informe le conseil qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2014 les réserves de réception du 12 mars 2014 sont toutes levées à l'exception de celles concernant le mobilier des sanitaires garçons et filles.

La société OBM propose un geste commercial de 1000€ pour éviter de reprendre l'ouvrage actuel sachant que cette prestation est d'un montant d'environ 3600€.

Monsieur Gaudry demande au conseil ce qu'il pense de cette proposition sachant qu'à son avis il faudrait au moins demander la moitié de la valeur de la prestation, voire 2000€.

Monsieur Fichou confirme que le mobilier des toilettes est un râteau de l'entreprise. Il propose que des travaux complémentaires soient demandés plutôt qu'un remboursement.

Monsieur Froux précise que des délais sont à respecter pour bénéficier des subventions CAF et qu'il ne voudrait pas que cela le pénalise pour ces dossiers.

Monsieur Fichou précise que ces travaux complémentaires seraient effectués hors marché et n'auraient donc pas d'incidence.

Monsieur Morin et Monsieur Simion remarquent que si ce n'est pas conforme, ils seraient d'avis de demander 2000€.

Délibération n° 1409-66

Objet : Nouveau bâtiment périscolaire : réserves de réception restantes au 1<sup>er</sup> septembre 2014

Considérant la liste des réserves de réception restantes au 1<sup>er</sup> septembre 2014 faisant état d'un problème de teinte des cloisonnettes des sanitaires filles et garçons,

Considérant la proposition commerciale d'OBM de laisser les teintes en l'état contre une remise commerciale de 1000 €,

Considérant que la pose des cloisonnettes n'est pas conforme à la demande initiale,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

A l'unanimité,

-DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour négocier avec la société OBM une remise commerciale plus importante ou des travaux complémentaires à la place d'une remise commerciale.

*12. Avancement reconstruction ancien local buvette du stade Meneux*

Monsieur Gaudry informe le conseil que la proposition de l'entreprise Simonneau a été vérifiée, la prestation de l'architecte est incluse, renégociée et signée pour un montant de 6224,40€ TTC.

Le marché pour la démolition et la reconstruction du local associatif du stade Meneux a été lancé le 19 août avec un retour des offres le 19 septembre à 12h00. La commission des marchés va être convoquée pour procéder à l'ouverture des plis.

Il est précisé que le permis de construire a été déposé et est consultable en mairie.

Monsieur Pichon demande pourquoi l'ensemble des élus n'a pas été destinataire du CCAP et du CCTP pour pouvoir le lire et donner son avis. En effet, après l'avoir lu sur le site du Conseil Général, il constate des aberrations dans la rédaction de ces documents. Monsieur Gaudry précise que ces documents ont été rédigés par Monsieur Simonneau et demande quelles sont les aberrations relevées. Monsieur Pichon répond qu'elles seront constatées à l'ouverture des enveloppes. Monsieur Pichon déplore de plus que les élus n'aient pas été consultés sur les plans et le projet. Monsieur Gaudry précise que le projet repris est celui qui était en cours par la municipalité précédente.

### 13. Rapports d'activité 2013 de la CCCB et du SPANC

Monsieur Gaudry donne la parole à Monsieur Fichou pour présenter les rapports d'activité 2013 de la CCCB et du SPANC.

Monsieur Fichou résume les points importants pour la CCCB :

- personnel : 31 agents permanents, dont 19 titulaires, 2 stagiaires, 3 agents communaux mis à disposition, 16 saisonniers (centre aquatique pour juin, juillet et août)
- indicateurs financiers et fiscaux :
  - dépenses de fonctionnement : environ 7 672 000€
  - recettes de fonctionnement : environ 8 174 000€
  - dépenses d'investissement : environ 1 267 000€
  - recettes d'investissement : environ 720 000€
- La CCCB fixe le taux relais de CFE qui s'applique aux entreprises : 11,25%, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 12%  
La CCCB a choisi comme délégués pour le SMIRTOM uniquement des conseillers communautaires.  
Environ 1 600 000€ reversés au SMIRTOM.  
Le montant de l'attribution de compensation reversée aux communes est d'environ 2 747 000€.
- Cotisation au SIVOM Synergie. La CCCB représente dans ce syndicat 56%.  
L'essentiel des entreprises est situé sur Meung sur loire et non sur Beaugency.
- La dette est représentée par deux emprunts : celui pour le centre aquatique et celui fait pour la maison médicale de Tavers.
- Intervention pour l'aide à l'installation de plusieurs entreprises (Beliflor :35 000€ et Woodwall : 100 000€ et NJE :10 000€ qui est un projet qui finalement ne se fera pas)
- Subvention aux associations : environ 69 000€
- Compétences CCCB :
  - Lecture publique et contrat territoire lecture (CTL) : 193 accueils de classe à la médiathèque, intervention dans les TAPS, animations lecture publique. Le CTL s'arrêtera en fin d'année 2014.*
  - Centre aquatique : 215 classes accueillies ainsi que des activités proposées au public. Ne répond pas à l'ensemble des demandes d'apprentissage car la demande est trop importante*
  - RAM : 2 agents pour mettre en rapport les parents et les assistantes maternelles, animations proposées, gestion des litiges, informations et conférences en direction des apprentis et assistantes maternelles*
  - Épicerie sociale : importance des bénévoles, 1 seul agent, distribution et réponse aux sollicitations. Situation délicate car fragile donc en phase de recrutement*
  - Maison médicale : gros chantier 2012-2013*
  - Autres chantiers : travaux à l'épicerie sociale, renouvellement de l'ensemble des contrats de maintenance et d'exploitation des installations thermiques, contrat pour l'entretien des espaces verts (atelier protégé du grain d'orge Vineuil : très bon retour), diagnostic des bornes incendie.*

**Le SPANC Service Public d'Assainissement Non Collectif** : Monsieur Fichou rappelle qu'il s'agit d'un service communal obligatoire depuis 2006 mais comme les communes étaient très en retard l'interco l'a pris en charge en 2009, de plus la législation à l'époque était très confuse sur le sujet.

Rappel du rôle du SPANC,

Rappel que s'il y a un problème au niveau de l'eau seul le Maire a le rôle de police.

En 2013, mise en place du diagnostic initial financé par une très grosse subvention du Conseil Général et une subvention de l'ADEME.

Tout SPANC doit s'autofinancer.

En 2013 réactualisation des diagnostics réalisés en 2010 et analyse au vu de la nouvelle législation de 2012. Instauration d'une taxe de 25€ par installation qui finance tous les frais de personnel et les dépenses liées aux vérifications d'installations. Monsieur Fichou souligne que cette taxe finance le service rendu.

Délibération n° 1409-67

Objet : Rapports d'activité 2013 de la CCCB et du SPANC

Les rapports annuels d'activité 2013 de la CCCB et du SPANC sont présentés par Monsieur Yves FICHOU, président de la CCCB, qui reprend leurs points majeurs.

**Le Conseil municipal déclare avoir pris connaissance des rapports annuels 2013 de la CCCB et du SPANC et en avoir débattu.**

Ces rapports sont consultables en mairie.

*14. Rapport annuel du service de l'assainissement par la Lyonnaise des eaux*

Monsieur Gaudry présente le rapport annuel 2013 de la Lyonnaise des eaux et relève plus particulièrement une hausse de +1,62% des branchements, une augmentation du nombre de m<sup>3</sup> facturés de +5,95%, le prix moyen d'un m<sup>3</sup> à 1,4134€ TTC, le taux de curage correspondant à 10% du réseau soit 4,25% de plus qu'en 2012, 7,5 tonnes de déchets enlevés.

Il est précisé que le rapport est disponible et consultable au secrétariat de mairie.

Monsieur Fichou tient à préciser qu'un certain nombre de déshuileurs demandent à être entretenus sur la commune et qu'il faudra y penser.

Délibération n° 1409-68

Objet : Rapport annuel 2013 du réseau d'assainissement

Le rapport annuel 2013 du réseau d'assainissement est présenté par Monsieur le Maire qui reprend les points majeurs développés par le délégataire de service. Monsieur Gaudry constate une augmentation du nombre de branchements et du nombre de m<sup>3</sup> facturés.

Il est précisé que la commune n'a aucun emprunt en cours au titre de ce service.

**Le Conseil municipal déclare avoir pris connaissance du rapport annuel 2013 de La Lyonnaise des eaux et en avoir débattu.**

Celui-ci est consultable en mairie et vient compléter la dernière présentation du syndicat des eaux.

**15. Demande de subvention pour le cyclo-cross du dimanche 16 novembre 2014**

Délibération n° 1409-69

Objet : Organisation d'un cyclo-cross sur Lailly-en-Val

Considérant la demande du VC Beaugency concernant l'organisation d'un cyclo-cross autour de l'étang de Lailly-en-Val le dimanche 16 novembre 2014 de 10h à 17h sous l'égide de la FFC,

Considérant la demande d'aide financière de Monsieur Beaudoin, délégué à la sécurité et à l'organisation des épreuves cyclistes du VC Beaugency,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

A l'unanimité,

- AUTORISE l'organisation de la manifestation du cyclo-cross autour de l'étang de Lailly-en-Val le dimanche 16 novembre 2014.
- DECIDE de participer financièrement à l'organisation de cette manifestation en remboursant sur facture, comme les années précédentes, pour un montant global ne pouvant excéder 700€.

**16. Admission des non-valeurs**

Délibération n° 1409-70

Objet : Admission en non valeurs restauration scolaire 2010 à 2013

Considérant les admissions en non-valeurs transmises par la Trésorerie de Beaugency,

Considérant que ces admissions concernent les années 2010 à 2013,

Considérant que ces sommes ne seront pas perçues,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

**A l'unanimité,**

DECIDE D'ADMETTRE en non-valeurs les impayées de restauration scolaire, relatives aux années 2010 à 2013 pour un montant de 491,75 €.

## 17. Questions diverses

-Monsieur Gaudry informe que la *convention ATESAT* a été renouvelée pour la mission d'éclairage public.

*-Travaux sur le réseau d'eau pluviale suite aux forts orages*

M. Lepleux présente les problèmes de curage des fossés et demande à M. Pichon des précisions sur les travaux qui ont été faits lors du précédent mandat.

Monsieur Pichon explique les problèmes rencontrés à l'époque près de l'étang et tout le long de la départementale au niveau des fossés.

Monsieur Froux demande si l'ancienne municipalité avait déjà constaté des reflux au niveau du clos Drouard. Monsieur Fichou répond par la négative.

Un vif échange s'engage entre Messieurs Lepleux, Pichon et Fichou.

Monsieur Fichou met fin aux polémiques en précisant que l'ancienne municipalité mettra à disposition les informations qu'on lui demandera.

*-Modification de la délibération 1406-61 pour l'augmentation des superficies louées*

### Délibération n° 1409-71

Objet : Location de parcelles de terrain communal- modification de la délibération n°1406-61

Considérant les demandes de location de parcelles de terrain communal,  
Considérant la location existante pour 200 m<sup>2</sup> aux noms de M. et Mme FORCE Marin,  
Considérant que l'utilisation est prévue à des fins d'usage de potager,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération,

**A l'unanimité,**

-DECIDE DE METTRE à la disposition des parcelles de terrain communal à usage de potager en contrepartie du paiement d'un loyer annuel

\* de 50 € pour 200 m<sup>2</sup> au nom de Mme Christine BETTOLI

\* de 75 € pour 300 m<sup>2</sup> aux noms de M. et Mme Bernard THEAU

-DECIDE DE FAIRE SIGNER une charte de bonne occupation à l'ensemble des locataires.

*-Contrôle de l'aire de jeux près de l'étang : un grillage entourant les jeux près de l'étang va être posé et du sable va être ajouté au pied du toboggan.*

*-Dates prochains conseils : 13 octobre / 24 novembre / 15 décembre*

## 18. Questions des membres

- Monsieur Fichou tient à signaler qu'il a remarqué des dégradations sur les plaques du côté de l'entrée de la Lisotte. Il demande que soit régulièrement vérifié l'état du bâtiment et que la vidéosurveillance soit utilisée en cas de signalement de dégradations.
- Monsieur Fichou tient à signaler qu'il a été surpris de ne pas avoir été invité au pot des nouveaux arrivants. Monsieur Gaudry répond qu'aucune invitation n'a été lancée individuellement, la communication s'est faite seulement par affichage.
- Madame Breton souhaiterait que l'on discute avec les associations pour envisager le forum des associations de l'an prochain le samedi au lieu du vendredi soir sur seulement 2h. Monsieur Gaudry confirme qu'une discussion sera lancée pour la prochaine organisation.
- Monsieur Pichon signale qu'un article sur le bulletin municipal a été signé « l'équipe municipale » alors qu'on ne lui a pas demandé sa validation sur le contenu de ce texte et souhaite qu'à l'avenir cela ne se reproduise plus sans son aval. Monsieur Pichon demande que soit accordé un tiers de page d'expression pour la minorité dans le bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

- Le présent procès-verbal a été approuvé sans observation à la séance du :
- Le présent procès-verbal a été approuvé à la séance du :  
avec les observations suivantes :

Le Maire, M. Ph. GAUDRY

Les membres présents,

Mme M. AUBRY	Mme N. BOUCHAND	Mme. F. BRETON	Mme MJ. COUDERC
M. Y. FICHOU	Mme E. FOSSIER	M. JP. FROUX	M. M. GRIVEAU
Mme V. GUERIN	Mme C. GUILLOT-MERLE	Mme MP. LACOSTE	Mme A. LAMBOUL
M. G. LEPLEUX	M. JY. MARQUET	Mme A. MAURIZI	M. E. MELLOT
M. JN. MILCENT	M. R. MOIRE	M. S. MORIN	M. P. PICHON
M. Y. SIMION	Mme MF. VARENNE		

Procuration(s) : Mme N. BOUCHAND a donné procuration à Mme A. MAURIZI,  
Mme C. GUILLOT-MERLE a donné procuration à M. JP. FROUX,

Absent(s) : -